

AP 1 - SA NewWorld



Contexte

Vous intégrez, avec un binôme, **le pôle Cœur SI** qui a pour charge de maintenir le Système d'Information de la société **NewWorld**, mais également de développer ce SI pour qu'il soit toujours plus performant, plus innovant, plus efficace pour les personnels de 3.0.

Dans le cadre de l'informatisation de l'enregistrement et du suivi des producteurs locaux, liés à l'entreprise **Logigot**, il a été décidé de mettre en place un front office web destiné à l'enregistrement et la gestion des producteurs locaux partenaires.

De nouveaux producteurs pourront par ailleurs faire une demande d'enregistrement et, après **audit qualité** réalisé par **NewWorld**, intégrer les fournisseurs officiels de la société.

Cahier des charges

Les producteurs enregistrés doivent pouvoir accéder à leur **fiche personnelle** (nom de société ou nom propre, coordonnées postales, numéro SIRET, etc) afin de jouir de leurs **droits de modification ou de suppression**. En cas de suppression, la demande fait l'objet d'un délai de préavis de deux mois pour garantir à **NewWorld** un laps de temps raisonnable pour remplacer le fournisseur et supprimer ces produits du catalogue. Ce préavis répond au **contrat de partenariat** signé entre **NewWorld** et le producteur lors de la validation finale de son inscription.

Les producteurs non référencés peuvent faire une **demande d'inscription**. Dans ce cas, ils doivent remplir un **formulaire détaillé** pour soumettre leur candidature à **NewWorld**. Un préfiltre permet à Claudine Sambois, directrice Logigot, de **rejeter une demande non conforme via le backoffice**. Dès lors, le producteur est remercié par **mail automatique** de son intérêt et du fait que sa demande sera classée sans suite. Si le producteur est validé, il doit être audité pour **contrôle qualité**. Là encore, il peut être remercié si, lors du contrôle

sur site, il ne remplit pas les critères d'exigence imposés par la **charte des producteurs partenaires de NewWorld**.

La société **NewWorld** peut également mettre un terme à un partenariat. Elle s'engage par ailleurs au respect d'un préavis à date anniversaire du contrat avec notification préalable par mail six mois minimum avant la date d'échéance du contrat.

Les anciens producteurs sont **archivés dans le respect du RGPD**.

Au niveau du back office, l'outil d'administration permet de **gérer la liste des producteurs** et leur statut. La secrétaire Stéphanie Riocreux a des **droits d'ajout manuel et de mise à jour des informations personnelles**, mais ne peut en aucun cas décider de la suppression d'un producteur. Seule Claudine Sambois ou encore le PDG, monsieur Duplan, sont autorisés à lancer une **procédure de résiliation de contrat** ou une **suppression immédiate**.

La gestion des utilisateurs du back office n'est quant à elle accessible que par des administrateurs de l'équipe du **pôle Cœur SI**.

Contraintes techniques

Dans un souci d'uniformisation des standards de développement Web du **pôle Cœur SI**, les développements doivent répondre aux exigences suivantes:

- Développement en **langage objet PHP**.
- **Gestion en version** GitHub sur repository privé.
- Paradigme **MVC** avec utilisation du **framework** Symfony.
- **Respect des standards de codage** en cohérence avec Symfony (camelCase, etc).
- **Documentation de code** (PHPDoc).
- **Suivi de projet** (GanttProject).
- Respect du **RGPD**.